

Présentation résumée des comptes de campagne des candidats
après réformations du Conseil constitutionnel

Résultat obtenu au premier tour de scrutin	
nombre des suffrages exprimés	1 495 724
pourcentage des suffrages exprimés	5,25%

M. Noël MAMERE

Plafond légal des dépenses électorales (en euros) 14 796 000

DEPENSES (en euros)			RECETTES (en euros)		
I - Dépenses payées par le mandataire financier	déclarées par le candidat	arrêtées par le Conseil constitutionnel	I - Recettes perçues par le mandataire financier	déclarées par le candidat	arrêtées par le Conseil constitutionnel
1) Dépenses admises au remboursement	3 985 417,00	3 964 433,77	1) Apport personnel (y compris avance de 153 000 €)	3 976 577,00	3 976 577,00
2) Dépenses non admises au remboursement		20 983,23	2) Dons de personnes physiques et collectes	8 840,00	8 840,00
			3) Contributions des partis politiques	0,00	0,00
			4) Autres recettes du compte	0,00	0,00
Total :	3 985 417,00	3 985 417,00	Total :	3 985 417,00	3 985 417,00
II - Concours en nature des partis politiques (et dépenses directement payées par eux)	0,00	0,00	II - Concours en nature des partis politiques (et dépenses directement payées par eux)	0,00	0,00
III - Autres concours en nature	163 128,00	103 128,00	III - Autres concours en nature	163 128,00	103 128,00
Total des dépenses (y compris celles non admises à remboursement)	4 148 545,00	4 088 545,00	Total des recettes (y compris l'avance forfaitaire)	4 148 545,00	4 088 545,00
Solde du compte	0,00	0,00			

Total des dépenses soumises au plafond légal	4 148 545,00	4 067 561,77
--	--------------	--------------

Remboursement forfaitaire des dépenses électorales (en euros)	Plafond légal	7 398 000,00	A
	Dépenses payées par le mandataire financier et admises au remboursement	3 964 433,77	B
	Apport personnel du candidat	3 976 577,00	C
	Montant du remboursement	3 964 433,77	D = minimum (A, B, C)
	Avance forfaitaire versée en avril 2002	153 000,00	E
	Montant du remboursement forfaitaire restant à verser	3 811 433,77	F = D - E
	Montant demandé (hors avance) pour mémoire	3 823 577,00	G